



« Morbihan, foot gagnant ! »

LA SECTION TECHNIQUE CDA – SECTION LOIS DU JEU

Le mercredi 13 novembre 2024 (En visioconférence)

Président : M. BERNARD Christian
Membres : M. RACOUET - M. PILLET – M. GUILLEMOT

Match du 10 novembre 2024 – (D1) BEIGNON OC / CAMPENEAC AUGAN
Arbitre : M. RICHARD Benoit

Réserve technique déposée par le club de BEIGNON OC.

La commission lois du jeu :

Après les pièces jointes au dossier, jugeant en 1 ère instance.

Sur la forme :

Dit la réserve recevable (déposé conforme au règlement)

Sur le fond :

La section après avoir étudié les différentes pièces au dossier, juge qu'il y a bien eu une mauvaise interprétation de l'arbitre de la rencontre par apport au règlement.

Lors des faits reprochés, le but aurait dû être accordé par l'arbitre. En effet la loi 14 (modification 2024/2025), précise bien que l'empiètement d'un défenseur ou d'un attaquant dans la SDR lors d'un pénalty est sanctionné uniquement s'il y a interférence dans le jeu.

Pour la section technique, il n'y a pas eu d'interférence sur les faits reprochés.

La commission transmet sa décision à la commission compétente pour suite à donner.

**Le président de la section Technique
M. BERNARD Christian**

Bernard